

Sèvres

CITÉ DE LA CÉRAMIQUE

Fiche d'accueil Pratique Amateur 2017

L'établissement public Sèvres – Cité de la céramique regroupe la Manufacture nationale de Sèvres et le Musée national de la Céramique depuis le 1er janvier 2010. Cette institution propose un atelier de pratique amateur au public désireux de s'initier aux savoir-faire et aux techniques traditionnelles de la porcelaine remontant au XVIII^e siècle.

Les professeurs ont été soigneusement sélectionnés pour transmettre au mieux les techniques de Sèvres et deux ateliers ont été spécialement aménagés dans les locaux du centre de formation de l'établissement afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage. Tout le matériel nécessaire est mis à la disposition des amateurs lors des séances. Lorsque le travail est terminé et cuit, les élèves sont informés qu'ils peuvent venir retirer leurs pièces à la billetterie du Musée (ouverte tous les jours de 10 h à 17 h sauf les mardis).

Atelier de Peinture-Décoration

Dans l'esprit de la porcelaine de Sèvres du XVIII^e siècle sont proposés à la réalisation des décors au choix sur de la porcelaine de Sèvres : fleurs, animaux, décors classiques ou contemporains.

→ *Sur réservation*

→ *Atelier de 6 élèves maximum par session*

→ *L'ouverture de nouvelles sessions est possible à partir de 3 personnes*

Formule 1

Le jeudi sur un trimestre (10 séances pour un total de 60 heures), hors vacances scolaires, de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30. Le tarif est de 1500€ par personne.

Trimestre 1 :

- 5, 12, 19 et 26 janvier
- 2 et 23 février
- 2, 9, 16 et 23 mars

Trimestre 2 :

- 30 mars
- 20 et 27 avril
- 4, 11 et 18 mai
- 1^{er}, 8, 15 et 22 juin

Trimestre 4 :

- 28 septembre
- 5, 12, 19 octobre
- 9, 16, 23, 30 novembre
- 7, 14 décembre

Formule 2

Stage intensif du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30 (5 séances pour un total de 30 heures), pendant les vacances scolaires. Le tarif est de 750€ par personne.

Février :

- du 6 au 10 février

Pâques :

- du 3 au 7 avril

Toussaint :

- du 23 au 27 octobre

Formule 3

Le samedi matin sur un trimestre (10 séances pour un total de 30 heures), hors vacances scolaires, de 9h30 à 12h30. Le tarif est de 750€ par personne.

Trimestre 1 :

- 7, 14, 21 et 28 janvier
- 4 et 25 février
- 4, 11, 18, et 25 mars

Trimestre 2 :

- 1^{er}, 22 et 29 avril
- 6, 13, et 20 mai
- 3, 10, 17 et 24 juin

Trimestre 4 :

- 23, 30 septembre
- 7, 14, 21 octobre
- 18, 25 novembre
- 2, 9, 16 décembre

Atelier de Modelage-Pastillage

Immersion dans l'univers de Sèvres et ses savoir-faire hérités du XVIII^e siècle, et pratique de la technique du pastillage sur de la pâte tendre, d'après de célèbres biscuits de Sèvres.

→ *Sur réservation*

→ *Atelier de 6 élèves maximum par session*

→ *L'ouverture de nouvelles sessions est possible à partir de 3 personnes*

Le lundi de 10h00 à 12h00 puis de 13h00 à 17h00 (6 heures) pour **un montant de 280€ par personne.**

Dates stage à la journée :

- lundi 9 janvier
- lundi 6 février
- lundi 6 mars
- lundi 9 mai
- lundi 3 juillet
- lundi 11 septembre

D'autres dates seront à préciser pour la fin de l'année.

Stage :

- lundi 3 avril et mardi 4 avril
- lundi 19 et mardi 20 juin

D'autres dates seront à préciser pour la fin de l'année.

La pratique en atelier est précédée d'une visite des ateliers de production pour les nouveaux élèves. Tout le matériel utile est fourni. Les amateurs récupèrent leur réalisation une fois cuite.

Règlement particulier

Les élèves des ateliers de pratique amateur sont invités à suivre les dispositions du règlement de visite en vigueur.

ACCES ET HORAIRES

Les véhicules ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'établissement. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : de 10h à 17h tous les jours sauf les mardis ; en dehors de ces horaires, le professeur est responsable de l'entrée et de la sortie de l'établissement. Les participants peuvent se rendre directement à l'atelier le matin du cours.

Les élèves sont invités à respecter les horaires de cours. En cas de retard, le professeur se réserve le droit de ne pas reprendre au début du cours pour les retardataires. En cas d'absence motivée, la séance manquée pourra être remboursée -au prorata temporis- sur présentation d'un justificatif. Si un cas de force majeure contraint l'établissement à annuler un ou plusieurs cours, ils pourront soit être reportés à une date ultérieure, soit être remboursés.

TARIFS

Les tarifs des cours comprennent la mise à disposition de la porcelaine de Sèvres, des couleurs, du matériel nécessaire, les cuissons et tout autre équipement qui contribue à la réalisation des travaux des élèves. Le déjeuner n'est jamais compris dans les différentes formules.

Les collections du Musée sont accessibles gratuitement pour tous les élèves pendant un an, sur présentation d'un laissez-passer remis le premier jour du stage.

Dispositions Relatives au vestiaire

Des casiers sont disponibles gratuitement à l'entrée des ateliers pour le dépôt d'effets personnels. Ces casiers sont réservés aux élèves suivant les cours de pratique amateur. Tout dépôt doit être retiré le jour même.

Les dispositions relatives au vestiaire sont développées dans le règlement de visite.

La Cité de la céramique décline toute responsabilité en cas de casse et de problème de cuisson, la céramique étant un matériau imprévisible.

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION

Tél. : +33 (0)1 46 29 22 05

Fax : +33 (0)1 46 29 22 08

visite@sevresciteceramique.fr

www.sevresciteceramique.fr

FICHE D'INSCRIPTION À RETOURNER À :

Sèvres - Cité de la céramique

Direction du Développement Culturel et de la Communication

Marion Schock

Service des publics et de l'action éducative

2 place de la Manufacture, 92310 Sèvres